



⚡ *En direct d'une mission*

## EXPERTISE RÉUSSIE À MAURICE

Une mission conduite par Didier Nourissat a rendu sa copie à Port Louis sur l'appel d'offres lancé par les autorités mauriciennes sur les Smart Cities. — [Lire page 2](#)

🗣️ *Paroles de...*



### NICOLE BELLOBET

Garde des Sceaux,  
ministre de  
la Justice.

— [Lire page 3](#)

🏠 *Vu de là-bas*

### LE RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LES SUCCESSIONS

Le 17 août 2015, le Règlement européen n°650/2012 sur les successions internationales est entré en vigueur.

— [Lire page 4](#)

📄 *Le billet*



### DES LIENS PLUS ÉTROITS AVEC LE LIBAN

Didier Coiffard, président  
du Conseil supérieur  
du notariat.

— [Lire page 2](#)

⚙️ *Les Experts*

## SÉMINAIRE SUR LA NUMÉRISATION AU VIETNAM

François Barthelet, délégué du CSN pour l'Asie du Sud-est, et François-Xavier Bary, directeur-général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN), ont animé un séminaire sur l'utilisation notariale des nouvelles technologies, le 23 juillet à Ha Long.

— [Lire page 5](#)

🎯 *Focus*

## FORMATIONS INTERNATIONALES DU NOTARIAT MONDIAL

La 7<sup>e</sup> université de l'Union internationale du notariat (UINL) a eu lieu à Rome, du 1<sup>er</sup> au 7 juillet, autour du thème : «Autonomie de la volonté de la personne».

— [Lire page 3](#)

📅 *Agenda*

## À NE PAS MANQUER

- ➔ 16<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à autour du thème : « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité [...] » à Érevan en Arménie.
- ➔ Convention des juristes de la Méditerranée sur les nouvelles technologies à Tunis.
- ➔ Colloque du CNUC sur le droit européen de la famille à Bruxelles.
- ➔ Semaine du droit, de la justice et du développement sur le thème : « Droits, protection et développement » à Washington.
- ➔ Projection du film : « Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique » à Bruxelles.

— [Lire page 6](#)



📺 *À l'affiche*

## BIEN PRÉPARER SON EXPATRIATION

La 9<sup>e</sup> édition du salon « S'expatrier, mode d'emploi » a eu lieu le 21 mars 2018 à la Cité internationale universitaire de Paris. Quels sont les principaux points à prendre en compte avant un départ ? La réponse en images.

— [Lire page 3](#)

🌐 *Brèves*

## ACTUALITÉS

- ✓ Didier Coiffard en Chine.
- ✓ Visite d'études d'une délégation kazakhe.
- ✓ Jumelage franco-suisse.
- ✓ Université d'été du droit continental.

— [Lire page 4-5](#)

# Des liens plus étroits avec le Liban

par Didier Coiffard



Didier Coiffard, président du Conseil supérieur du notariat

*Le pays du Cèdre est un pays enclavé où se mêlent les cultures ; marqué par son histoire, c'est un pays de respect mutuel et de compromis. Le notariat français est actif dans ce pays de droit écrit depuis près de vingt ans et a accompagné le notariat libanais dans son développement, en compagnie de juristes libanais brillants avec la participation active de Pierre Becqué. J'ai eu le plaisir cet été d'aller cueillir le fruit de cet investissement à Beyrouth. En effet, j'ai pu y être reçu en juillet en audience par le général Aoun, président de la République, en présence de Salim Jean Jreissati, ministre de la Justice ; j'ai également échangé longuement avec le président du Conseil national des notaires libanais, Joseph Béchara.*

**SIGNATURE D'UN ACCORD** — Ces rencontres ont naturellement débouché, quelques semaines après, sur la signature d'un accord de coopération durable, le 24 août 2018. L'accord comprend plusieurs volets : assister le notariat libanais en tant que besoin afin de finaliser sa structuration, mais aussi le conseiller dans la perspective de la future réforme législative le modernisant, notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies. La convention prévoit également un accompagnement en matière de formation continue et de formation préalable à l'entrée dans la profession.

- Un récent concours au métier de notaire organisé par le ministère de la Justice a vu la participation de 1700 candidats pour 55 places !

**CONSTRUIRE L'AVENIR** — Les notaires libanais sont des acteurs de la vie sociale et économique de leur pays. Au nombre de 240, à parité femmes-hommes, ils sont très actifs dans le droit des sociétés et des transactions immobilières. À force d'engagement, ils ont su construire une profession solide et reconnue par les pouvoirs publics qui répond aux besoins juridiques des citoyens, et contribue à la paix sociale. Le notariat français est fier d'avoir pu y contribuer et espère avoir bientôt le plaisir d'accueillir le notariat libanais au sein de l'Union internationale du notariat en tant que 88<sup>e</sup> membre.

# Expertise réussie à Maurice

par Didier Nourissat



*En janvier 2018, CSN International<sup>1</sup> remportait un appel d'offres de l'Economic Development Board (EDB), rattaché au Premier ministre de Maurice<sup>2</sup> portant sur la fourniture de textes d'encadrement juridique des Smart Cities sur l'île<sup>3</sup>. L'équipe constituée à cet effet a travaillé durant 6 mois et a rendu sa copie à Port Louis les 3 et 4 juillet. Cette mission était conduite par Didier Nourissat, délégué du CSN pour l'Océan indien, qui témoigne.*

CETTE NOUVELLE MISSION AVAIT POUR OBJECTIF de présenter le travail accompli au cours de ces derniers mois par l'équipe<sup>4</sup> que j'ai réunie et qui m'a accompagné à Port Louis :

- Hugues Périnet-Marquet, professeur agrégé, spécialiste du droit de la copropriété et de l'urbanisme ;
- deux confrères, Éliane Frémeaux, spécialiste du droit de l'urbanisme et de l'environnement, et Pierre Becqué, coordinateur du groupe de travail qui a mis au point le « kit de la copropriété » ;
- et deux géomètres-experts, Gérard Roulleau, très investi dans l'Ordre de la profession, et Michel Greuzat, spécialiste de la gestion des grands ensembles immobiliers.

## 📈 CHIFFRE DU JOUR

# 2040 km<sup>2</sup>

**c'est la superficie de l'archipel mauricien dont la principale île, Maurice, est d'une superficie de 1 865 km<sup>2</sup>.**

**MISSION ACCOMPLIE** — Sur place, nous avons présenté nos travaux au cours de plusieurs réunions qui se sont tenues avec les responsables de l'EDB et du bureau de la législation rattaché à l'Attorney General, ainsi qu'avec les professionnels impliqués dans les Smart Cities : promoteurs, syndics, notaires, arpenteurs. Nous leur avons proposé trois kits : de la copropriété, de l'association foncière et de la division

en volumes. Chacun d'eux comprend des propositions de textes législatifs, qui seront prochainement soumis au Parlement mauricien, ainsi que des modèles de contrats et d'états descriptifs de division.

**UN AVENIR PROMETTEUR** — De nombreuses questions nous ont été posées. Nos interventions ont reçu un accueil très favorable et ce travail pourrait déboucher sur d'autres collaborations avec l'EDB et de nouveaux chantiers juridiques : réglementation des professions de syndic, d'administrateur foncier et d'agent immobilier, élaboration d'un kit sur les ventes sur plans, etc. Au final, je ne peux qu'exprimer une grande satisfaction, pour plusieurs raisons. Professionnellement et humainement, l'équipe pluridisciplinaire a accompli un superbe travail. Et tout naturellement, sur le plan politique, c'est une belle reconnaissance de l'expertise juridique internationale du CSN.

1. Structure juridique créée par le Conseil supérieur du notariat (ex-Internot) pour la mise à disposition d'expertise notariale dans des projets internationaux.

2. L'intitulé de l'AO portait sur « l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal approprié pour des modes de gestion collective de propriétés immobilières ».

3. Actuellement 11 projets de Smart Cities de 50 à 500 ha sont à l'étude.

4. Tous ces experts sont issus du « groupe de travail titrément en milieu urbain » (GTMU) créé en 2012.

## Bien préparer son expatriation



LA 9<sup>E</sup> ÉDITION DU SALON « S’EXPATRIER, MODE D’EMPLOI » a eu lieu le 21 mars 2018 à la Cité internationale universitaire à Paris. Co-organisé par plusieurs ministères, organisations et institutions dont le CSN<sup>5</sup>, il a permis à environ 2 200 entrepreneurs, salariés, étudiants et retraités de se renseigner sur les différents facteurs à prendre en compte pour bien réussir son expatriation. Sept notaires ont assuré 140 consultations sur des questions relatives au droit de la famille, au droit des affaires, à l’immobilier, à la fiscalité, etc. Sylviane Plantelin et Sébastien Collet, délégués du CSN pour les Français de l’étranger, ont participé à deux conférences. Quels sont les principaux points à prendre en compte avant un départ ? La réponse en images.

LIRE LA VIDÉO

EN SAVOIR PLUS :

- Salon « S’expatrier, mode d’emploi » : [www.expatriermodedemploi.org/le-salon/](http://www.expatriermodedemploi.org/le-salon/)
- Notaires de France : [Guide juridique de l’expatriation](#)

## Nicole Belloubet



LE 114<sup>E</sup> CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE, organisé à Cannes du 27 au 30 mai 2018 autour du thème « Demain, le territoire », a réuni plus de 4 000 participants parmi lesquels les représentants d’une quarantaine de pays d’Afrique sub-saharienne, du Maghreb, d’Europe et d’Asie. Dans son allocution, la Garde des Sceaux et ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a salué le rôle moteur du notariat dans le rayonnement du droit continental, citant l’exemple de la Chine. Elle a conclu son intervention en saluant les efforts du notariat en faveur de l’état civil des enfants dans le monde.

LIRE LA VIDÉO

FOCUS

## Formations internationales du notariat mondial

La 7<sup>e</sup> université de l’Union internationale du notariat (UINL) a eu lieu à Rome, du 1<sup>er</sup> au 7 juillet, autour du thème : *Autonomie de la volonté de la personne. L’édition 2018 a regroupé 75 étudiants venus de 35 pays du globe, représentant l’Amérique du Nord, l’Amérique centrale et du Sud, l’Asie et l’Europe.*

FORMATION DANS LA DURÉE — Les travaux de cette 7<sup>e</sup> université étaient consacrés à l’Autonomie de la volonté de la personne autour de quatre axes : intérêts personnels, patrimoniaux, familiaux et successoraux. En préalable, les étudiants (candidats notaires, stagiaires ou jeunes notaires ayant une bonne formation juridique mais peu d’expérience) ont participé obligatoirement à un cycle préparatoire on line accompagnés par des professeurs. L’objectif étant, lors de la session à Rome :

- d’optimiser les échanges entre leurs systèmes légaux et notariaux respectifs ;
- de confronter des approches professionnelles, parfois différentes ;
- de se connaître en vue de constituer un véritable réseau notarial international.



LE DROIT EN PARTAGE — Tous les étudiants ont utilisé les outils mis à leur disposition, notamment le Forum juridique de l’UINL, accessible à tous les notaires. Il permet de poser des questions d’ordre juridique et notarial et d’obtenir des réponses de confrères expérimentés. Comme l’a souligné Thierry Vachon, responsable scientifique de l’université : « Le principe de l’autonomie de la volonté irrigue la totalité des domaines du droit civil » avec de grandes variantes d’un pays à l’autre, ce qui « exige du citoyen qu’il effectue des choix de plus en plus nombreux... Le rôle du notaire apparaît tout aussi naturel qu’indispensable ».

RÉSULTATS — Les travaux de l’université, présentés lors d’un prochain Congrès International de l’UINL, donneront lieu à la publication online d’un guide final de bonnes pratiques. Il sera ensuite décliné sous forme de cours en e-learning. Tous les étudiants ont fait l’objet d’une évaluation.

5. Assurance retraite, Caisse des Français de l’Étranger (CFE), Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (CLEISS), direction générale des Finances publiques, ministère de l’Europe et des Affaires étrangères, Humanis, APEC (Association pour l’Emploi des Cadres), Centre national des retraités français de l’étranger (CNAREFE), Fédération internationale des accueils français et francophones à l’étranger (FIAFE), FemmExpat, Pôle emploi, PVTistes, Sécurité sociale - Indépendants, etc.

# Le règlement européen sur les successions



**Le 17 août 2015, le règlement européen n°650/2012 sur les successions internationales est entré en vigueur. Depuis cette date, la loi du dernier domicile habituel du défunt s'applique à l'ensemble de ses biens à moins qu'il n'ait choisi, par testament, la loi du pays dont il a la nationalité.**

**UNIFORMISER** — Le règlement européen n°650/2012 uniformise les règles du droit applicable en matière successorale dans l'ensemble des 28 pays de l'Union européenne à l'exception du Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande, considérés comme États tiers, qui conservent donc leurs propres règles de droit international privé.

**CHOIX TESTAMENTAIRE** — Une seule et même loi s'applique à l'ensemble des biens d'un défunt, en principe celle de sa dernière résidence habituelle. Toutefois, le règlement européen permet à chacun de choisir la loi -du et d'un des pays dont il a la nationalité- à condition de l'avoir exprimé avant son décès (testament, testament conjonctif, pacte successoral).

**FISCALITÉ** — Le règlement « ne s'ap-

plique pas aux matières fiscales, douanières et administratives ». Ces dernières restent réglées par les conventions internationales ou à défaut par l'article 750<sup>ter</sup> du Code général des impôts (CGI). Concrètement, un bien peut être dévolu selon la loi d'un État (celui de la dernière résidence), mais imposable dans un autre.

Dans tous les cas, un notaire français peut gérer une succession même si le défunt avait sa résidence habituelle à l'étranger.

#### EN SAVOIR PLUS :

- Guide des Français de l'étranger : <https://goo.gl/cnHPym>
- Successions Europe : [www.succes-sions-europe.eu](http://www.succes-sions-europe.eu)
- Trouver un notaire : [notaviz-notaires.fr/annuaire-des-notaires](http://notaviz-notaires.fr/annuaire-des-notaires)



## BRÈVES

### Didier Coiffard en Chine

**LE PRÉSIDENT COIFFARD A PARTICIPÉ** aux travaux de la Commission des Affaires asiatiques de l'UINL à Xi'an en Chine, les 5 et 6 septembre. Les travaux ont été ouverts par Xiong Xuanguo, vice-ministre chinois de la Justice, Hao Chiyong et José Marqueño de Llano, respectivement vice-président et président de l'UINL. Didier Coiffard est intervenu dans deux séminaires : « Rôle des notariats dans le développement des Nouvelles routes de la soie » avec un intervenant chinois et « L'application des nouvelles technologies dans les activités notariales » aux côtés de représentants d'Allemagne, de Chine, de Corée du Sud, d'Indonésie, du Japon, de Mongolie et du Vietnam. Dans son intervention, le président du CSN a souligné que les outils numériques ont permis en France une « plus grande efficacité et sécurité dans les services et missions que le notaire remplit pour ses clients ».



### Visite d'études d'une délégation kazakhe

**LE CSN A REÇU EN VISITE D'ÉTUDES**, du 7 au 12 juillet 2018, une délégation politique kazakhe composée de la présidente du notariat, d'un représentant du ministère de la Justice et d'un député. Des rencontres ont eu lieu avec des parlementaires français pour mieux comprendre le processus législatif en France. La délégation s'est montrée particulièrement intéressée par le système de la publicité foncière qui garantit la sécurité juridique en matière de propriété immobilière. En présence de Jean Galiev, ambassadeur du Kazakhstan en France, le président du CSN, Didier Coiffard, a répondu aux questions posées par la délégation portant en particulier sur le maillage territorial des études notariales, l'assurance collective, les archives électroniques. Le ministère français de la Justice a également reçu la délégation.

# Séminaire sur la numérisation au Vietnam



**François Barthelet, délégué du CSN pour l'Asie du Sud-est, et François-Xavier Bary, directeur-général adjoint de l'Association pour le développement du service notarial (ADSN), ont animé un séminaire sur l'utilisation notariale des nouvelles technologies, le 23 juillet à Ha Long dans le nord du Vietnam.**

Une soixantaine de notaires et de représentants des bureaux de la justice de la plupart des provinces du Vietnam ont assisté au colloque. Les travaux ont débuté par une présentation des pratiques et des outils numériques au sein du notariat français : l'acte authentique électronique (AAE) et la signature par visioconférence, le réseau sécurisé Réal, la numérisation et l'archivage des documents (testaments et actes), etc.

- Pour la première fois au Vietnam, une démonstration de signature d'un acte électronique a été réalisée.

**LÉGIFÉRER** — Les participants ont marqué leur intérêt par leurs nombreuses questions tout en soulignant différents obstacles, le principal d'entre eux étant législatif. Hô-Chi-Minh-Ville, Danang et Hanoï développent des bases de données notariales et beaucoup de notaires digitalisent leurs documents, mais une réforme de la loi sur les actes authentiques est nécessaire pour autoriser la signature électronique, pourtant prévue par le Code de commerce et le Code civil vietnamiens. Un des objectifs du séminaire était d'élaborer une proposition au ministère de la Justice.

**MODERNISATION** — La numérisation du notariat au Vietnam repose aussi sur l'évolution de son organisation. Le principe de la création d'un Ordre national des notaires publics et privés, au statut associatif, est acquis. Il devrait voir le jour lors d'une assemblée générale constituante au mois de novembre. Reste à convaincre l'ensemble des notaires vietnamiens et à trouver les fonds nécessaires leur permettant de relever tous les défis de la modernisation.



## Jumelage franco-suisse

**PASCAL RAULT ET JÉRÔME FER**, respectivement président de la chambre interdépartementale des notaires de Franche-Comté et président de la chambre des notaires du canton de Neuchâtel, ont signé une convention de jumelage le 29 août 2018 par acte authentique électronique. Il a été signé sur le Doubs, frontière naturelle entre les deux pays, en présence de Véronique Dhotel, présidente de la Commission des Affaires européennes et du Développement international du CSN. L'accord comprend la consolidation et le renforcement de la coopération entre notaires. De nombreux Français et Suisses vivent de part et d'autre de la frontière et sollicitent l'expertise des notaires pour des successions, des transactions immobilières, des questions fiscales. La convention prévoit aussi des formations communes, des échanges d'informations et une volonté de se rapprocher d'autres notariats dans le monde.



## Université du droit continental

La 10<sup>e</sup> université d'été du droit continental a eu lieu du 2 au 20 juillet 2018 à Paris. Une centaine de professionnels du droit et d'étudiants originaires de plus de 45 pays y ont participé. Une dizaine de cours (notamment droit constitutionnel comparé, droit européen et international des contrats, règlement international des litiges et aussi, pour la première fois, droit OHADA) étaient proposés. Les enseignements ont été dispensés en trois langues à l'université Panthéon-Assas par des professeurs et praticiens du droit dont ceux du Conseil supérieur du notariat. Marie-Florence Zampiero (filière anglaise), Sophie Ducamp-Monod (filière espagnole) et Valérie Velin (filière française) ont présenté la profession du notaire en France.

# À ne pas manquer

**11-12/10/2018**

16<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à autour du thème : « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone »  
à Érevan, Arménie.



**21 au 23/10/2018**

Convention des juristes de la Méditerranée sur les nouvelles technologies  
à Tunis, Tunisie.



**23/10/2018**

Colloque du Conseil des notariats de l'Union européenne et de la Commission européenne sur le droit européen de la famille  
à Bruxelles.



**5 au 9/11/2018**

Semaine du droit, de la justice et du développement (« Law, Justice and Development Week ») sur le thème : « Droits, protection et développement »  
à la Banque mondiale à Washington.



**28/11/2018**

Projection du film  
« Enfants fantômes, un défi pour l'Afrique »  
au Parlement européen à Bruxelles.

